

COMITE SYNDICAL DU 22 FEVRIER 2002

COMPTE RENDU DE SEANCE

Membres du Syndicat en exercice : 56
Votants : 33
Date de convocation : 12 Février 2002
Affichage :

Délégués titulaires présents : MM GRELLIER Jean, BEALU Norbert, BONNEAU Jean-Claude, POTIRON Jean-Louis, MME ROUYER Colette, REGNIER Dominique, MM GUILLET Jean-Marie, BERNIER Jean-Michel, PILLET Denise, GEAY Bernard, POUPIN Pierre, MME RENAUDIN Aline, MM BOINIER Philippe, MAGNAN Paul, CHARRUYER François, HEURTEBISE Michel, PROUST Bernard, MASSE Jacques, BOUDINET Jean-Claude, MASSE Michel, RENOU Christian, DUTAUD Gilbert, GIRARD René, MIGEON Bernard, DENIS Luc, FERJOU Claude, AUBIN Claude, GAUDICHEAU Jean-Jacques, FOUCHEREAU Jean-Marie, JOLIVET Henri.

Délégués suppléants présents : MM BAUDOUIN Jean suppléant de MM PROUST Adrien, MM RENARD suppléant de MME DU DRESNAY Marie-Gabrielle, MM JACQUET suppléant de MM RICHARD Jacky.

Absents excusés: MM TRICOT Dominique, ROUGER Berty, GABORIEAU Joseph, ROULLEAU Claude, GIRARD Claude, GAUTRON Yves BOUTIN Dominique, SOUMASSIERE Michel, GUILLEMET Pascal, FAUCHER Bernard, MME JEAN BAPTISTE Colette, DAGUERRE Jean-Yves, PRINCAY Jacky, MME VERGNAUD Renée, DIEUMEGARD Jacques, DORIGO Pierre, , Mr le Président de la CAN, , VERGNAULT Jannick, COUSIN Guy, PAINEAU Bernard, BIRONNEAU Jean-Pierre

Secrétaire de Séance : M. Claude AUBIN.

Le Syndicat de Solidarité du Pays Thouarsais a accueilli l'Assemblée syndicale réunie en session ordinaire. Le SMITED a affrété un bus pour un déplacement sur le Centre d'Enfouissement Technique de La Loge sur la Commune de Coulonges Thouarsais. Après une visite guidée du site et un rappel des travaux réalisés par le Smited depuis le 1^{er} Novembre 2000, l'assemblée repart sur Thouars, au siège social du Syndicat de Solidarité du Pays Thouarsais.

Monsieur le Président ouvre la séance à 10h30. Le compte rendu de la séance du Comité Syndical du 30 Novembre 2001 est adopté à l'unanimité. Mr Claude AUBIN est nommé secrétaire de séance.

COMPTE RENDU DES DECISIONS DU BUREAU

Outre le suivi des travaux confiés aux cabinets d'études, le Bureau a pris différentes décisions depuis le dernier comité syndical.

- ***Transfert des déchets à partir de Champdeniers***
Les membres du Comité Syndical sont informés que le Bureau Syndical a émis un avis favorable en ce qui concerne les démarches entreprises par le SMITED en concertation avec le Sictom de Coulonges Champdeniers, la commune de Champdeniers et la communauté de communes de Val d'Egray pour l'implantation sur la zone d'activités de Montplaisir d'un centre de transfert éventuellement complété d'installations de tri : déchetterie à usage du public, des entreprises et des artisans.
 - ***Modification du périmètre de la Communauté de Communes de Parthenay***
Le Bureau a décidé de ne pas modifier les contributions des adhérents votées en assemblée le 30 Novembre 2001 compte tenu de la faible incidence qu'aurait la prise en compte de la modification de périmètre du district de Parthenay devenu Communauté de Communes
 - ***Site Internet***
Des entreprises de conception de site Internet ont été consultées. Les offres doivent être remises début Mars.
 - ***Mémoire en défense CAN***
Les membres du bureau après avoir pris connaissance du dossier, n'ont pas souhaité apporter de commentaire laissant le soin de conclure au juge administratif.
 - ***Contentieux Cabinet Ferré***
- Compte-rendu AS 220202*

Après avoir pris connaissance du dossier, les membres du Bureau ont souhaité une rencontre entre le Cabinet Y Ferré et le Smited pour un négociation amiable.

- **Entreprise de démantèlement de matériels informatiques**
Après avoir pris connaissance des sollicitations de l'association intermédiaire de St-Maixent l'Ecole au sujet de la création d'une entreprise de démantèlement de matériels informatiques, les membres du Bureau ont décidé d'apporter une aide financière au fonctionnement de l'entreprise, mais plutôt sous la forme d'un fonds de concours, la mise en œuvre du projet restant de la responsabilité de l'association
- **Point sur les acquisitions foncières**
Un point est fait sur les démarches engagées par la SAFER auprès des propriétaires riverains de La Loge.
En ce qui concerne la convention à passer avec la SAFER, dans le cadre de la constitution de réserves foncières au bénéfice du SMITED, le Bureau propose un projet de convention SAFER/SMITED.
- **Risque Radon**
Les services de l'Etat sollicitent les collectivités pour que soient effectuées des campagnes de mesures du Radon dans le cadre de la prévention des risques liés à l'exposition à ce gaz radioactif.
Le Bureau du Smited estime qu'il appartient à chaque collectivité de faire procéder aux campagnes de mesure.
- **Actualisation des conventions avec les adhérents**
Les annexes financières des conventions de mise à disposition de biens, équipements, services et reprises de contrats devront faire l'objet d'avenants pour actualiser les données 2002. Le Bureau a autorisé le Président à signer les conventions.

DELEGUES DU SICTOM DE LOUBEAU

Par délibération en date du 18 décembre 2001, le Sictom de Loubeau a procédé à la nomination de nouveaux délégués et suppléants.

La liste des représentants du Sictom est la suivante :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
M. ROULLEAU Claude	M. BRAUD Michel
M. POUPIN Pierre	Mme COPIN Annick
Mme RENAUDIN Aline	M. NOURRISSON Michel
M. MAGNAN Paul	M. COLLON Bernard
M. CHARRUYER François	M. BAUDIFFIER Michel
M. BOINIER Philippe	M. PROUST Francis
M. PROUST Adrien	M. BAUDOIN Jean
M. HEURTEBISE Michel	M. FOUCHE Etienne
M. PROUST Bernard	M. BRAULT Frédéric

Le comité syndical prend acte de cette nouvelle répartition des sièges du Sictom de Loubeau.

Délibération N° 220202-01

ETUDES SITOLOGIQUES ET FILIERES

Mr le Président rend compte des réunions de travail qui ont eu lieu avec le cabinet de communication FRANCOM et le bureau d'étude ANTEA.

Le bureau de communication FRANCOM a rencontré divers acteurs locaux. Mr le Président résume en 3 points le bilan des entretiens du cabinet FRANCOM :

1. Il existe un gouffre entre les intentions déclarées du SMITED et la perception qu'en ont les personnes interrogées. Il y a donc eu un déficit de communication dont la responsabilité est imputable au SMITED.

2. Il y a obligation psychologique d'afficher un schéma directeur avec des échéances et de démontrer que ce schéma est économiquement et techniquement le plus fiable.
3. Il doit y avoir cohérence et solidarité entre les élus du SMITED mais la relance de la démarche de concertation ne peut être le fait du SMITED qui n'interviendra dans le débat public qu'en tant que porteur du projet. Par ailleurs, suite aux observations recueillies par le cabinet Francom, le Président propose que Mr Norbert BEALU soit à la tête des futures démarches qu'entreprendra le SMITED et qu'il soit l'homme public représentant le porteur de projet qu'est le SMITED.

Le bureau d'étude ANTEA a pour mission de conseiller le syndicat sur les filières de traitement et de valider ou d'invalider l'étude recherche de site. Sur ce point, la reprise des études sitologiques conduit le cabinet ANTEA à la conclusion d'une recherche de site sur la zone centre du département. En ce qui concerne l'étude filières, les premières conclusions et orientations sont les suivantes :

- ✓ Il faut établir un échéancier affichant clairement les objectifs du SMITED en terme de quantités de déchets maîtrisées, quantités de déchets valorisées et à valoriser, filière de traitement de second niveau à mettre en œuvre au plus tôt de manière à réduire au minimum les quantités à enfouir. On pourrait d'ores et déjà afficher un objectif de 40 à 50 000 tonnes de déchets ultimes à l'échéance 2010.
- ✓ Deux points essentiels restent à développer :
 - le premier consiste à définir une politique visant à accroître la valorisation matière et à sensibiliser le public à la réduction à la source de la production de déchets,
 - le second consiste à choisir une filière de traitement de second niveau compatible avec les orientations de tri et de valorisation préalablement définies, avec la maîtrise du procédé qui sera retenu, la maîtrise des coûts de ce procédé et offrant le plus de garanties en matière de protection de l'environnement et de durabilité.

Les membres du bureau dont les avis sont partagés sur la fiabilité de telle ou telle filière de traitement de second niveau souhaitent que le cabinet ANTEA fasse une analyse précise et objective des filières telles qu'OXALOR, HERHOF, SERPAC et méthanisation.

Considérant les premiers résultats de l'étude menée par le bureau d'études ANTEA :

- **Filières : de l'analyse de l'existant** (gisements, performances des collectes sélectives, coûts, objectifs annoncés dans les orientations syndicales), **il ressort :**
 1. que des objectifs de réduction de la quantité de déchets ultimes doivent être annoncés clairement avec un échéancier,
 2. que ces objectifs nécessiteront la mise en œuvre de moyens complémentaires,
 3. que les moyens techniques à mettre en œuvre devront être retenus après études des filières de traitement devant permettre de garantir les aspects techniques et économiques.
- **Sitologie : de l'analyse des gisements, des transports et des données géographiques et géologiques du département il ressort :**
 1. que la prospection pour la recherche de sites favorables à l'enfouissement se situe dans une zone centre département,
 2. que les études de prospection doivent se poursuivre dans la zone initialement pressentie sur les cantons de Mazières et Ménigoute sur laquelle les critères géologiques, géographiques et démographiques sont rassemblés

Les membres du bureau proposent au Comité Syndical de se prononcer sur le schéma d'orientation 2010 ci-dessous.

OBJECTIFS AUX ECHEANCES 2002-2005: TRAITEMENT DE PREMIER NIVEAU

1. Promouvoir auprès de ses adhérents la volonté de collecter séparativement une quantité supérieure à 50% du gisement global en augmentant les performances qualitatives et quantitatives de ces collectes ,
2. Inciter à la moindre production de déchets, en incitant au changement comportemental du consommateur et en limitant la production à la source,
3. Promouvoir le compostage à domicile et/ou les collectes séparatives de la fraction fermentescible

OBJECTIFS AUX ECHEANCES 2005-2010 : TRAITEMENT DE SECOND NIVEAU

1. Mise en œuvre des outils de valorisation de second niveau par valorisation matière ou/et énergétique
 - a. Mise en place de prétraitement permettant l'extraction mécanique de matières recyclables complémentaires
 - b. Valorisation matière par fermentation aérobie ou anaérobie des déchets résiduels ou traitement chimique
 - c. Valorisation énergétique autre que l'incinération traditionnelle
2. Stockage de la fraction ultime des déchets
 - a. Admission de la seule fraction non valorisée des déchets ayant subi un traitement de premier et deuxième niveau
 - b. Réduction de la nocivité des déchets ultimes stockés

Le comité syndical, à l'unanimité :

- prend acte de l'audit réalisé par le cabinet de communication Francom
- approuve le schéma d'orientation ci-dessus présenté

Les membres du Comité Syndical décident d'arrêter leur choix en matière de filières dès lors qu'ils seront en possession de tous les éléments techniques et économiques associés.

Délibération N° 220202-02

PROPOSITION DE STRATEGIE DE COMMUNICATION

Après analyse du contexte local par le bureau d'étude Francom, celui-ci propose un plan de communication résumé à deux grands ensembles d'actions :

Convaincre les acteurs clé et l'opinion de la pertinence de la filière retenue :

- Création et diffusion d'un livre blanc
- Organisation d'un colloque ou séminaire d'information débat
- Organisation d'une conférence de presse

Informers sur le projet et garantir aux habitants et aux riverains des inconvénients limités et des avantages significatifs :

- Dépliants sur le projet
- Expositions détaillées du projet dans les Mairies des communes concernées
- Reportages vidéo CSDU
- Présentation multimédia du projet
- Plaquettes du projet
- Fiches techniques
- Rubrique Internet

L'ensemble des actions à entreprendre s'effectuera entre mars 2002 et juillet 2002. Les réalisations seront assurées par des prestataires de services et les services du Smited, avec l'assistance du cabinet de communication Francom.

A l'unanimité, le Comité Syndical approuve la proposition de stratégie de communication.

Délibération N°220202-03

CONVENTION SAFER

Par délibération n°7 en date du 30 novembre 2001, le comité syndical a émis un avis favorable de principe pour la signature d'une convention avec la SAFER en vue d'établir une veille foncière et de constituer des réserves foncières pour le compte du Syndicat. Les services de la SAFER ont élaboré un projet de convention annexé à la présente délibération.

Le comité syndical autorise Mr le Président à signer la convention.

Délibération N°220202-04

INDEMNITES COMPENSATOIRE A LA COMMUNE DE COULONGES THOUARSAIS

Par courrier en date du 4 février dernier, Monsieur le Maire de Coulonges Thouarsais saisit le Smited au sujet du montant et des modalités de versement de l'indemnité compensatoire versée à son crédit.

Monsieur le Maire attire également l'attention du Smited sur le fait que des véhicules accédant au site de la Loge ne respecteraient pas les mesures de prévention relatives au transport bâché des déchets.

Monsieur le Président expose les mesures prises et la réponse adressée à Monsieur le Maire de Coulonges. Il sollicite l'autorisation de l'assemblée pour négocier l'avenant à la convention modifiant les conditions d'octroi de l'indemnité et ses modalités de versement.

Le Comité Syndical mandate Mr le Président pour négocier l'avenant qui sera soumis à l'approbation du prochain Comité Syndical.

Délibération N°220202-05

OUVERTURE D'UNE REGIE D'AVANCE

Pour permettre d'effectuer des dépenses courantes, Mr le Président propose de créer une régie d'avance et de désigner par arrêté un régisseur et sous régisseur.

Le montant de la régie est proposé à 350 €.

Le Comité Syndical autorise Mr le Président à créer une régie d'avance et à signer tout document y afférant.

Délibération N°220202-06

APPLICATION DES MODALITES D'AMENAGEMENT ET DE REDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL

Le 30 Novembre le comité syndical proposait par voie délibérative au CTP, l'institution de l'Aménagement et la Réduction du Temps de Travail.

L'avis favorable prononcé par le CTP le 8 Janvier 2002 autorise l'application des modalités de mise en œuvre.

Le Comité Syndical, à l'unanimité, décide l'application des modalités d'aménagement et de réduction du temps de travail tel qu'exposé lors de l'assemblée du 30 Novembre 2001.

Délibération N°220202-07

APPELS D'OFFRES

• APPEL D'OFFRES TRAVAUX LA LOGE-CASIER 2002

Le Comité Syndical par délibération à décider le 29 Juin 2001 de lancer l'Appel d'Offres relatif aux travaux de réalisation de casiers de stockages dont l'exploitation interviendra fin 2002. Mr le Président informe que la procédure de consultation est lancée.

Délibération N° 220202-08

• APPEL D'OFFRES TRAITEMENT DES DECHETS 2003-2005

Le Comité Syndical par délibération à décider le 28 Septembre 2001 de lancer l'Appel d'Offres relatif aux prestations annuelles de traitement des déchets renouvelables deux fois et couvrant les années 2003, 2004 et 2005. Mr le président informe que la procédure de consultation est lancée.

Délibération N°220202-09

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 12h45.

Conformément à la délibération n°13 du Comité Syndical du 29 Juin dernier, la prochaine réunion du Comité Syndical aura lieu au siège social de la Communauté de Communes de Parthenay à Parthenay le 29 mars 2002.

Le Secrétaire de Séance,
SMITED,
Claude AUBIN
MASSE

Le Président du
Jacques